

Règlement du concours « Marathon photos numériques »

En partenariat avec la Municipalité de St Chély d'Apcher

Organisation d'un concours photos numériques sous la forme d'un « marathon photos numériques
le Dimanche 14 avril 2024

Article 1 : Principe du Marathon

Ce marathon photo est un challenge photographique autour d'un **thème imposé**, qui se déroule **sur une matinée**. En individuel ou par équipe de deux photographes, muni (s) d'un appareil numérique (appareil photo, tablette, smartphone), sur un temps limité. Les participants devront illustrer le thème par une photographie numérique prise à **St Chély d'Apcher**. Le marathon photo est l'occasion de se rencontrer, d'échanger, de s'amuser mais aussi de se confronter dans un défi ludique autour de la pratique photographique.

Article 2 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne souhaitant y participer. Les organisateurs et membres du jury ne peuvent participer au concours. La participation est gratuite.

Article 3 : Inscription

Un formulaire d'inscription est disponible sur le site <http://www.photo-club-haute-lozere.sitew.fr/> - Vous pouvez **vous inscrire** par mail à photoclubhautelozere@gmail.com jusqu'au **10 avril inclus** pour que l'inscription soit valide ou sur place à partir de 9h00.

Pour des raisons d'organisation, le nombre de participants au Marathon **est limité à 30**.

Les mineurs devront impérativement être inscrits par l'intermédiaire de l'un de leurs parents, ou toute personne titulaire de l'autorité parentale à l'égard du mineur concerné.

Article 4 : Modalités et format

Les photos devront être au format numérique. Les photos argentiques ne seront pas acceptées.

Les participants devront se rendre au point d'accueil du marathon, ils fourniront la photo de leur choix à la personne en charge de l'activité dans le temps imparti de 1h30,

Les photographies devront avoir été réalisées par les participants, **dimanche 14 avril et uniquement dans le périmètre imposé**.

Chaque participant doit posséder son propre équipement photographique et disposer de la connectique nécessaire au transfert des photos. Il est responsable de son matériel en cas de casse, vol ou perte. Tout type d'appareil photo est accepté dès lors qu'il est capable de délivrer des images numériques : appareils compacts, reflex, téléphones, tablettes, etc. Les images seront rendues au format JPEG.

Aucune modification ultérieure à la prise de vue ne pourra être apportée à la photo, sous peine de disqualification. Toutefois, le participant sera libre de configurer son appareil photo ; ainsi les photos pourront être en couleur ou en noir et blanc, en format portrait ou paysage.

La photo transmise sera renommée de la façon suivante : nomprénom/nom-prénom.jpg (ou autre extension d'image) par les organisateurs.

Article 5 : Utilisation des photographies et droit à l'image

Les photos sont destinées à être diffusées sur le site internet <http://www.photo-club-haute-lozere.sitew.fr/> dans le cadre d'une communication de la collectivité et à être exposées lors de la remise des prix du concours mais ne feront l'objet d'aucune exploitation commerciale.

En s'inscrivant, le **participant accepte la diffusion, la reproduction, l'utilisation et l'exposition** des clichés transmis sans que cela puisse donner lieu à une rémunération d'une quelconque nature. Le nom de l'auteur du cliché sera cité.

Le participant garantit à l'organisateur qu'il est l'auteur exclusif des photos transmises pour participer au concours et qu'il détient l'ensemble des droits et autorisations nécessaires à leurs utilisations (droits cédés des personnes figurant sur l'image le cas échéant).

Les participants sont avertis qu'ils peuvent être photographiés ou filmés à l'occasion du marathon.

Article 6 : Composition du Jury

Le Jury sera composé des organisateurs du Marathon photo, de photographes extérieurs et de partenaires de l'opération.

Article 7 : Critères de notation, palmarès et dotation

Un jury visionnera toutes les images. Les critères pris en compte seront **le respect du thème, la créativité, l'originalité et la qualité de composition**. Des lots récompenseront les meilleures photos et les meilleures équipes. Un participant ne pourra être récompensé qu'une seule fois.

Le jury se réserve la possibilité d'ajouter un Prix Coup de Cœur. Les décisions du jury seront sans appel.

La remise des prix aura lieu à partir de 14h00 au Centre Culturel.

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou à la représentation d'une personne.

Article 8 : Responsabilités :

La participation au concours engage la seule responsabilité des participants ou de leur représentant légal.

Les organisateurs s'engagent à ne pas transmettre les informations personnelles des participants.

En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, ils se réservent le droit d'annuler ce marathon. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables et aucun recours ne pourra être engagé contre eux en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) ou événement indépendant de leur volonté (notamment problèmes techniques) empêchant la tenue ou le bon déroulement du concours et/ou privant partiellement ou totalement le ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

Les organisateurs du Marathon ne sauraient être tenus pour responsables du comportement des participants, tel que les délits de mise en danger de la vie d'autrui, ou plus généralement toute atteinte à la loi et au règlement de l'opération.

Les participants s'accordent sur le fait que l'organisation ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de blessure, perte, frais ou dommage quelconque, liés en tout ou partie, directement ou indirectement, au déroulement du Marathon.

ARTICLE 9 : Déroulement de la journée Marathon du dimanche 14 avril 2024

Les participants seront accueillis à partir de 9h00. A 10h00 sera annoncé le thème et le départ du marathon jusqu'à 11h30, horaire limite de remise des photos.

De 12 h à 13h30, pause déjeuner. A partir de 14h00, annonce des résultats et la remise des prix.